

Infos. Village Villeparois

SOMMAIRE

Mot du Maire

Conseil municipal du 30 novembre

- Décision modificative n° 1
- Ajustement des tarifs des services applicables en 2018
- Subventions voyages scolaires
- Achat d'un ordinateur et d'une débroussailleuse
- Adhésion au Souvenir Français
- Assiette des coupes 2018
- Mise en non valeur de créances irrécouvrables

Infos diverses

- Inscription sur les listes électorales
- Recensement militaire
- Fermeture trésorerie

Association « Mon Village »

- Soirée Jeux de société
- Noël des enfants



Mairie : 7 rue de Prételon

70000 VILLEPAROIS

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8 h à 12 h

Mardi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h

Tel : 03 84 75 29 28 ou

07 85 52 93 73

e-mail :

mairie.villeparois@wanadoo.fr

Site internet

<http://www.villeparois.fr>

Permanence des Elus : jeudi de 18h à 19h

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

L'année 2017 s'achève. Les préparatifs des fêtes de fin d'année sont en pleine activité. Les enfants attendent Noël avec impatience. Dans ce temps de rassemblement des familles, ayons une pensée pour les personnes seules ainsi que pour celles qui ont rencontré des difficultés au cours de cette année.

Cet « Info Village » vous rend compte du dernier Conseil Municipal de 2017.

Le Conseil Municipal et la Commission Communale d'Action Sociale se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année à vous et à toute votre famille.

Retenez d'ores et déjà la date du samedi 6 janvier 2018 à 11 h pour les vœux à la Mairie.

Bien cordialement et bonne lecture.

Le Maire
Bruno MICHEL



**NOEL
2017
A
VILLEPAROIS**



Conseil municipal du 30 novembre

DELIBERATION N°23 : Décision modificative n° 1

Le Maire explique qu'une erreur d'imputation a été commise par la trésorerie : une subvention de 2 262 € a été imputée à la commune de Villeparois, alors qu'elle était destinée à la commune de Vilory. Il convient par conséquent de prendre une décision modificative comme suit :

60633 – Fournitures de voirie	-	262,00 €
6288 – Autres services extérieurs	-	1 000,00 €
022 – dépenses imprévues (fonctionnement)	-	1 000,00 €
673 – Titres annulés (sur exercice antérieur)	+	2 262,00 €

Vote : pour à l'unanimité

DELIBERATION N°24 : Ajustement des tarifs des services applicables en 2018

	2017	2018
Concessions de cimetière		
30 ans	50,00 €	50,00 €
50 ans	70,00 €	70,00 €
100 ans	80,00 €	100,00 €
Location salle communale		
Par jour ou soirée	35,00 €	35,00 €
Affouage		
Prix du stère de bois	6,00€	6,00€
Rappel Taxe d'aménagement votée le 13/11/2014		
Toutes catégories sauf abris de jardin de – 20 m ²	2.80%	2.80%
Eau		
0 à 300 m ³	1,40 €	1,40 €
Au-delà de 300 m ³	1,26 €	1,26 €
Concession / semestre	18,20 €	18,20 €

Vote : pour à l'unanimité

DELIBERATION N°25 : Subventions voyages scolaires

Nous sommes fréquemment sollicités par les établissements scolaires de l'agglomération pour accompagner financièrement des voyages scolaires, dans la mesure où des enfants de Villeparois sont concernés.

Je vous rappelle que par délibération N° 2016-24 du 05/10/2016, le Conseil Municipal avait donné délégation au Maire pour répondre à ces sollicitations à hauteur de 30 € par élève et par voyage, pour l'année 2016.

Je vous demande de bien vouloir me renouveler cette délégation pour l'année 2017 et fixer le montant de notre participation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne délégation au Maire pour attribuer une aide financière aux établissements d'enseignement organisant des voyages scolaires ou directement aux familles sur présentation d'un RIB, dans la mesure où des enfants de Villeparois sont concernés. Cette délégation est donnée pour l'année scolaire 2017/2018.
- Fixe le montant de la participation communale à 30 € par élève et par voyage

DELIBERATION N°26 : Achat d'un ordinateur et d'une débroussailleuse

1 – Achat d'un ordinateur

Dans le cadre de la dématérialisation de plus en plus importante, il convient de renouveler l'ordinateur pour le bureau du Maire. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition d'achat pour un maximum de 1 200 € y compris un pack Office et un antivirus Norton.

2- Achat d'une débroussailleuse

Concernant le nettoyage des rues, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2016. De façon à éviter la prolifération de l'herbe le long des rues et des trottoirs, l'acquisition d'une débroussailleuse à lames inversées devient nécessaire. Le coût de cet outil revient à 340,40 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition de la débroussailleuse

Vote : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 1

DELIBERATION N°27 : Adhésion au Souvenir Français

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal souhaitait organiser une cérémonie en 2018 pour honorer les soldats décedés pendant la 1^{ère} guerre mondiale.

Après une rencontre avec Mme la Présidente du Comité du Grand Vesoul, il apparaît important que la commune adhère à l'association du Souvenir Français afin de bénéficier de son aide. Le coût de cette adhésion est de 50 €.

Le Souvenir Français est une association patriotique qui a 2 missions principales :

- L'entretien des lieux de cérémonie (tombes des « morts pour la France », sépultures et monuments) et participation aux manifestations patriotiques
- Transmettre aux générations nouvelles les valeurs de courage et à la fidélité de tous ces hommes et femmes morts au champ d'honneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adhérer au Souvenir Français

DELIBERATION N°28 : Assiette des coupes 2018

Conformément au programme approuvé par le Conseil Municipal en 2007, l'ONF nous propose de réaliser une coupe d'amélioration sur les parcelles 3 et 4 et une éclaircie sur les résineux de la parcelle 6 Ar

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le principe et décide :

- De vendre sur pied, par les soins de l'ONF en futaie affouagère les bois susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles 3, 4, et 6Ar
- De partager, non façonnés, aux affouagistes les bois de chauffage des parcelles 3 et 4 et en demande la délivrance.

Les conditions de partage et d'exploitation de ces bois de chauffage seront définies en fin d'année 2018 pour une distribution aux affouagistes début 2019.

DELIBERATION 29 : MISE EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES

Monsieur le Maire informe que des créances irrécouvrables ont été mises en non valeur :

- Budget eau : 310,24 €
- Budget commune : 499,88 €
- Vote : pour à l'unanimité



Infos diverses

INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

Il est rappelé que vous devez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2017. Les formulaires sont à la disposition des habitants à la mairie. Vous devrez fournir les copies d'un justificatif de domicile et de votre pièce d'identité.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie pour être convoqués à la Journée Défense et Citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Vous devez vous présenter dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire muni de votre carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

TRÉSORERIE D'ECHENOZ

La trésorerie sera définitivement fermée à compter du 1^{er} janvier 2018. Votre nouvelle trésorerie sera celle de Vesoul.

Centre des Finances Publiques
9 place du 11^{ème} Chasseurs
70 000 VESOUL
03 84 68 26 80



Association « Mon Village »

SOIREE JEUX DE SOCIETE

Le vendredi 8 décembre, la soirée Jeux de cartes et de société a rassemblé beaucoup de tables où la convivialité était de mise.



NOEL DES ENFANTS

Ce samedi 16 décembre, beaucoup d'enfants du village ont participé au loto organisé par l'association. De nombreux lots ont été gagnés avant le goûter très apprécié et l'arrivée du Père Noël avec ses accompagnatrices, et sa hotte remplie de cadeaux !

La Présidente
Nathalie BAGUET

P.S. : Le lundi 29 janvier 2018 à 20 h 30 : **Assemblée Générale** de l'Association « Mon Village »

À vos agendas

Retenez d'ores et déjà sur votre agenda :

- Le samedi 6 janvier 2018 pour les vœux à la Mairie
- Le dimanche 21 janvier 2018 pour le repas des aînés. Les membres de la commission passeront aux domiciles concernés

Pour les fêtes de fin d'année,

le secrétariat de mairie sera fermé du 22 décembre 2017 au 03 janvier 2018 inclus.

